



**CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal de Chésereux du 11 octobre 2018

Présidence : Jean-René Lepezzel, Président.

Préavis No 27/2018 : Renouvellement des droits de superficie

Conformément à l'article 53 du Règlement du Conseil communal, le Conseil communal doit statuer sur 3 cas de récusation. Après vote, Madame Nathalie Haab, Madame Klara Häusermann et Monsieur Philippe Lacôte sont récusés.

Lecture nous est donnée du préavis municipal ainsi que des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

Après quelques explications et discussions, le Conseil communal décide

- d'autoriser la Municipalité à renouveler et prolonger, aux nouvelles conditions, les droits de superficie échus et arrivant à échéance entre 2017 et 2025,
- pour la zone S2 : **sauf cas exceptionnel**, de fixer la redevance annuelle minimum à **CHF 5.00** par m² (cinq francs suisses) sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur au 1^{er} janvier 2017, soit 100.0 points. Ce montant sera indexé annuellement, proportionnellement à l'évolution à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation.
- pour la zone S3 : **sauf cas exceptionnel**, de fixer la redevance annuelle minimum à **CHF 5.30** par m² (cinq francs suisses et trente centimes), sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur au 1^{er} janvier 2017, soit 100.0 points. Ce montant sera indexé annuellement, proportionnellement à l'évolution à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation.
- d'accorder une prolongation des droits de superficie pour une nouvelle durée de 30 ans (trente) à compter dès la fin de validité du droit en cours,
- **de prévoir que la redevance pourrait être révisée tous les 10 ans (dix), en fonction de la valeur vénale de terrains (en plus de l'indexation),**
- **de majorer la redevance de toute parcelle au bénéfice d'un droit de superficie, où le bénéficiaire perçoit un loyer, d'une redevance supplémentaire de deux loyers mensuels.**

Adopté à la majorité.

Le Président

Jean-René Lepezzel



La Secrétaire

Lilly Steimer